

livres, brochures ou articles signés ou anonymes, ou de toute autre manière. Que tous ceux qui viendraient à transgresser cet ordre du Saint-Office, soient privés, s'ils sont prêtres, de toute dignité qu'ils pourraient avoir, et frappés de suspense par l'Ordinaire du lieu, soit pour entendre les confessions, soit pour célébrer la messe; et s'ils sont laïcs, qu'ils ne soient pas admis aux sacrements, avant d'être revenus à résipiscence. En outre, que les uns et les autres se soumettent aux sanctions portées, soit par Léon XIII dans la constitution "*Officiorum ac munerum*" contre ceux qui publient, sans autorisation régulière des Supérieurs, des livres traitant de choses religieuses, soit par Urbain VIII dans le décret "*Sanctissimus Dominus Deus noster*", rendu le 13 mars 1625, contre ceux qui répandent dans le public, sans la permission de l'Ordinaire, ce qui est présenté comme *révélations*.

Au reste, ce décret n'est pas contraire à la dévotion envers la Très Sainte Vierge, invoquée et connue sous le titre "Reconci-liatrice de la Salette".

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 21 décembre 1915.

LOUIS CASTELLANO,
notaire, S. R. et U. I.

PREMIER PELERINAGE NATIONAL A PONTMAIN

A l'occasion du 45ème anniversaire de l'apparition de la Sainte Vierge, le Comité de Notre-Dame du Salut a organisé le premier pèlerinage national à Pontmain. Recommandé par Son Eminence le Cardinal Amette, archevêque de Paris, et par plusieurs évêques, entre autres ceux d'Amiens et de Nantes, le pieux mouvement groupa aux pieds de Notre-Dame de l'Espérance une foule évaluée à plus de 5,000 personnes, dont 2,000 au moins reçurent la Sainte Communion.

"En disant au revoir au pieux sanctuaire", écrit un pèlerin dans la Croix de Paris, "puisque la résolution a été prise d'y retourner désormais chaque année après le pèlerinage de la victoire, nous emportons le doux pressentiment que nos humbles prières, auxquelles s'étaient unies celles de presque tous les catholiques de France, allaient, comme jadis, être exaucées "en peu de temps" et que la Vierge continuait de dire au temps présent : "Mon Fils se laisse toucher..."